



Schweizerische Chorvereinigung
Union suisse des chorales
Unione svizzera dei cori
Uniun svizra dals chors

Critères d'adhésion pour les nouvelles expertes et pour les nouveaux experts

L'activité au sein d'un jury dans une manifestation chorale se révèle à la fois très intéressante et extrêmement enrichissante pour celle ou celui qui s'y adonne consciencieusement. L'Union Suisse des Chorales tient à jour une liste de personnes susceptibles de travailler dans le respect de la philosophie et des principes pédagogiques appliqués depuis quelques années par la commission de musique.

Il s'avère donc primordial pour l'USC de recommander, en vue des fêtes de chant, des expertes et experts à la formation musicale impeccable et qui disposent du sens de la communication et de la pédagogie. Il est également important que ces personnes soient membres de l'USC ou défendent les intérêts de notre association de façon notoire. Pour les expertes et experts figurant sur la liste de l'USC, le profil d'exigences a été redéfini selon les normes suivantes :

- l'expert.e USC est en principe enseignant.e en musique et a étudié la direction chorale.
- il/elle est un.e chef.fe de chœur compétent et reconnu ;
- il/elle dirige activement un ou plusieurs chœurs (de l'USC) ;
- il/elle dispose de bonnes compétences de pédagogie et de communication ;
- il/elle est capable de délivrer une critique constructive ;
- il/elle participe à la formation continue proposée par l'USC.

Toute personne désireuse de faire partie de ce collège d'expert.e.s est invitée remplir le « **Formulaire d'adhésion pour nouveaux experts USC** » (voir en page suivante) ; son dossier sera étudié par la commission de musique de l'USC et, si son profil correspond aux critères définis, son nom pourra être ajouté à la liste des expert.e.s novices de l'USC.

Il s'agira dès lors pour la nouvelle ou pour le nouveau membre de suivre régulièrement les séminaires de formation continue. Quand son activité de membre de jury débutera, il lui sera conseillé de travailler en premier lieu avec un.e expert.e qui, bénéficiant d'une longue expérience l'aidera à mener à bien sa tâche. Ce n'est qu'après le retour positif de cette première expertise que, apposé de la lettre N, le nom de cette personne sera ajouté à la liste du collège d'expert.e.s.

Pour toute question, prière de s'adresser aux responsables en charge du département experts de la commission de musique de l'USC (un.e responsable pour les alémaniques et un.e responsable pour les latins).

Les formulaires d'inscription dûment remplis sont à renvoyer au secrétariat de l'USC.



Schweizerische Chorvereinigung
Union suisse des chorales
Unione svizzera dei cori
Uniun svizra dals chors

Formulaire d'adhésion pour expertes et experts USC

Données personnelles (toutes ces données sont traitées confidentiellement)

Nom Prénom
Rue No postal Localité
Tél. fixe Mobile
E-Mail Date de naissance

Formation générale (cocher ce qui convient)

Ecole de degré secondaire Apprentissage Maturité gymnasiale Université/Haute Ecole

Formation musicale (indiquer l'année d'obtention du diplôme ainsi que l'institution qui l'a délivré) :

.....
.....

Autres formations

.....
.....

Activités actuelles en tant que musicienne/musicien

.....
.....

Je dirige les chœurs suivants (prière de préciser s'ils sont affiliés à l'USC)

.....
.....

Date, lieu et signature

.....